

MOTION

en faveur du projet de Contournement Est de Rouen
sur la base du tracé Préférentiel de 2012

LE CONTOURNEMENT EST DE ROUEN *UNE URGENCE POUR NOS EMPLOIS* *UNE EXIGENCE DU MONDE ECONOMIQUE*

- Rouen, 12^{ème} agglomération française, future Métropole au 1^{er} janvier 2015, est la **seule ville européenne** plus de 500 000 habitants à **ne disposer d'aucune infrastructure de contournement** (39 500 établissements, 300 000 emplois, 40 000 étudiants).
- La **traversée de l'agglomération rouennaise** reste aujourd'hui le **seul goulet d'étranglement de l'axe autoroutier Nord - Sud-Ouest européen** reliant Stockholm à Gibraltar et plus localement du Grand contournement du bassin parisien.
- Les **conditions** actuelles **de circulation** au sein de cette grande agglomération rouennaise sont devenues **intolérables** pour ses habitants, ses entreprises et leurs personnels et cela occasionne des **nuisances pour la santé, une dégradation de la qualité de vie et génère de vives inquiétudes pour l'emploi.**

Le **projet de Contournement Est / Liaison A28-A13** est vital pour notre région car il permet :

- **De garantir et d'améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire régional.**
- **De maintenir et développer les activités industrielles autour de HAROPA-Port de Rouen en phase d'amélioration de ses accès maritimes, et actuellement pénalisées par une mauvaise desserte routière.**
- **D'envisager la création de plates-formes multimodales** (Seine Sud, Pîtres-Le Manoir) dépendantes du contournement et nécessaires au développement de l'Axe Seine.
- D'assurer la **communication entre les zones d'activités** disséminées à l'est de la future Métropole et regroupant le 1/3 des emplois de cette dernière.



- De **soustraire du centre-ville de Rouen le trafic de transit** afin **d'améliorer l'accessibilité** aux commerces, **la sécurité** des biens et des personnes en évitant une asphyxie programmée de la métropole régionale par réduction des gaz à effet de serre (- 7,3% de CO² sur l'ensemble de la Métropole).
- De **faciliter les déplacements et de réduire les temps de trajet** domicile/travail entre les plateaux Nord et Est et les grandes zones industrialo-portuaires.

Depuis plus de 30 ans, les études sur un contournement à l'Est de l'agglomération **se sont succédées** sans que leur utilité soit remise en cause.

Pour mémoire, ce dossier a fait l'objet, en 2005 d'un **débat public** suivi d'une **décision favorable**.

En 2009, 2 800 entreprises, représentant 80 000 emplois, soit 1/3 des emplois de la future Métropole, ont réclamé cette infrastructure au plus vite en signant une pétition adressée au Ministre.

Reconnu conforme aux exigences du Grenelle 1 de l'Environnement, il est **inscrit au Schéma National des Infrastructures Terrestres (SNIT)** depuis 2009.

Le Préfet de Région a présenté, en octobre 2012, une variante préférentielle de l'État issue des études complémentaires de tracés à soumettre à enquête publique.

Il est **classé prioritaire dans les projets d'infrastructures** retenus par le rapport Mobilité "21" sur une décision du 1^{er} Ministre en date du 9 juillet 2013.

PAR CONSEQUENT LES MILIEUX ECONOMIQUES NORMANDS

- ➔ **Estiment que le travail des services de l'État à déterminer un nouveau tracé correspond à la meilleure proposition au vu des enjeux économiques, environnementaux et humains.**
- ➔ **Se mobilisent de manière unitaire et énergique pour que cette infrastructure soit réalisée dans les plus brefs délais.**
- ➔ **Sont très favorables au tracé préférentiel de 2012 soumis à Concertation Publique.**